



SECURITE

15-016

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la signalisation lumineuse

(Du 19 août 2015)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La gestion du trafic et plus précisément de la signalisation lumineuse est pilotée par une centrale de commande sise dans les locaux de la Sécurité urbaine, au faubourg de l'Hôpital 6. Depuis plusieurs années déjà, les armoires de commande de la signalisation lumineuse des carrefours sont renouvelées en fonction de leur âge et de leur degré de vétusté. Ces renouvellements sont nécessaires pour répondre de manière performante aux contraintes pointues de circulation et également aux aspects de sécurité. Les demandes de crédits sont prévues dans le cadre de la planification financière.

1. Introduction

Jusqu'à récemment, la Ville de Neuchâtel exploitait 15 armoires de commande y compris celles des carrefours du tunnel de Prébarreau nord et sud (2 armoires) et celle au carrefour des rues de Monruz - Gouttes-d'Or. Ces trois armoires sont reprises au niveau de l'exploitation, de leur entretien et de leur renouvellement, par la Confédération. En effet, dans le cadre des nouvelles délimitations de responsabilités entre la Confédération, le Canton et la Ville, ces équipements, en relation directe avec les infrastructures fédérales, sont supportés par l'Office fédéral des routes (OFROU). Dans les faits, l'OFROU mandate le Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN) pour assurer

ces missions. Ainsi, la Ville ne s'occupera dorénavant plus que de 12 armoires de commande propres au réseau communal. Notons que celles-ci sont toutefois gérées par la centrale de commande de la Ville.

Votre Conseil a été sollicité le 1^{er} septembre 2014 pour un crédit (rapport n° 14-014) de 442'000 francs concernant le renouvellement des armoires de commande des carrefours de la place Numa-Droz, rue des Terreaux, avenue de la Gare, rue des Bercles. Lors de la séance du Conseil général, le crédit demandé avait été diminué de 102'000 francs représentant les coûts liés au déplacement de l'armoire au carrefour rue de la Boine – avenue de la Gare – rue des Terreaux – rue des Bercles. Ce point a été repris et la Commission financière a approuvé, le 30 mars 2015, un montant nécessaire de 64'480 francs TTC en saisissant l'opportunité de différents travaux dans le carrefour (Swisscom, Video 2000) pour le déplacement de l'armoire au mois de mai 2015.

Pour l'année 2015, notre Conseil doit procéder à la rénovation des armoires de commande de gestion des carrefours de la place Pury et du pont du Mail – avenue des Portes-Rouges – chemin des Cibleries.

La planification financière prévoyait également de changer les armoires de commande de signalisation lumineuse des carrefours nord et sud du tunnel de Prébarreau ainsi que celle de la rue de Monruz, route des Falaises, route des Gouttes-d'Or. Comme précisé plus haut, ces investissements ne sont plus à la charge de la Ville.

La planification 2014-2017 tenait compte d'un montant de 600'000 francs pour l'année 2015.

2. Travaux prévus en 2015

2.1. Place Pury

La régulation par signalisation lumineuse du secteur compris entre le bas des Halles et la rue du Bassin a été mise en service pour la première fois en avril 1965. L'armoire de commande électromécanique était située au sud de la statue Pury, sur le trottoir.

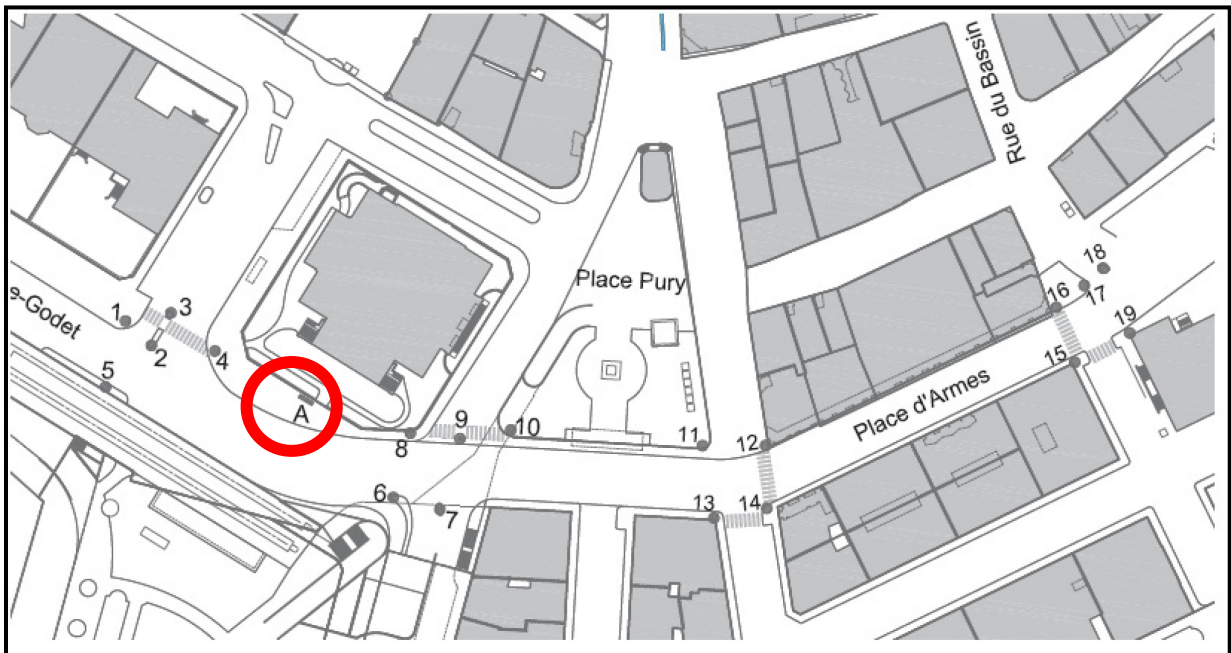
En mai 1982, le contrôleur a été remplacé par une armoire électronique.

En avril 1984, un demi-portique a été érigé sur le quai Philippe-Godet dans le sens entrant en ville. En décembre de cette même année, la liaison avec la centrale du tunnel de Prébarreau a été établie.

En 1988, le rebroussement du tram n° 5 a été supprimé. Cette même année, suite à un accident de circulation, l'armoire a été complètement détruite.

En novembre 1989, à la fin des travaux, la sortie du parking Pury fut raccordée à l'installation existante.

En 2006, pour permettre les travaux du nouvel arrêt de bus au sud de la statue de Pury, l'armoire a été déplacée à l'endroit actuel, soit au sud de la BCN. Dans le même temps les ampoules à filament ont été remplacées par des LED'S.



A : Armoire de commande



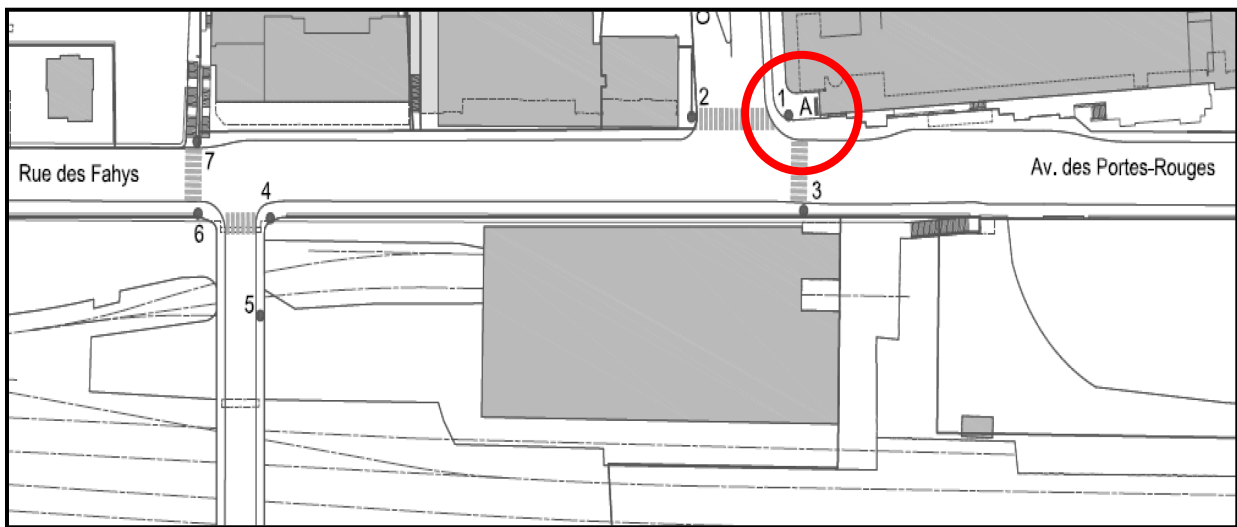
Armoire au sud de la BCN

2.2. Pont du Mail – avenue des Portes-Rouges – chemin des Cibleries

En 1975, deux armoires de commande électromécaniques sont mises en service. L'une à l'extrémité nord du pont du Mail et l'autre vers les escaliers d'accès au centre commercial Coop de l'époque. Ces deux armoires sont liées pour assurer une coordination des différents croisements. A l'époque, le centre Coop avait participé financièrement au projet de même que l'Ecole secondaire régionale en raison des traversées piétonnes des élèves du collège du Mail. En décembre 1996, une nouvelle signalisation a été mise en service en remplacement des deux automates vétustes. La liaison directe avec la centrale de régulation de la Ville, par lignes louées à Swisscom, a été réalisée en mai 1997. En février 2003, les ampoules à filament sont remplacées par des LED'S.

En 2013, une modification de fonctionnement est apportée suite à la demande de l'association de quartier pour améliorer le temps de traversée piétonne à la rue des Fahys.

Une économie de l'ordre de 1'800 francs par année sera possible par l'abandon des lignes louées à Swisscom, en effet, cette liaison sera remplacée par une liaison GPRS comme tous les carrefours déjà raccordés à la nouvelle centrale.



A : Armoire de commande

2.3. Travaux à venir

Après les travaux réalisés dans ces deux secteurs, seule l'armoire de commande de Draizes – Péreuses sera encore à renouveler et à relier à la centrale. Ces travaux feront l'objet de la demande de crédit prévue pour l'année 2016, en fonction de l'évolution de l'aménagement du carrefour en question.

Par ailleurs et conformément à l'engagement pris par notre Conseil, nous procéderons à l'embellissement des armoires de signalisation afin d'améliorer leur intégration urbanistique et paysagère. Il s'agit, dans un premier temps, de définir les équipements à embellir prioritairement en fonction, par exemple, de leur emplacement et de leur impact visuel. Outre les armoires de signalisation lumineuse, il s'agira aussi de considérer d'autres équipements de même type, assez nombreux, telles les installations de distribution des télécommunications et de l'électricité. Sur le plan financier, nous utiliserons les moyens qui nous sont alloués au budget d'exploitation. Enfin, dans la mesure où cette opération a un caractère artistique avéré, cette opération sera coordonnée par la Direction de la culture. Nous réaffirmons donc notre volonté d'aller de l'avant.

3. Récapitulation des coûts (TTC)

Description	CHF
- Remplacement de l'armoire de commande de la place Pury	125'000.-
- Remplacement de l'armoire de commande pont du Mail-avenue des Portes-Rouges-chemin des Cibleries	98'000.-
- Raccordements électriques	4'000.-
- Transfert de programmation (2 carrefours)	10'000.-
- Régulation du trafic pendant les travaux (2 carrefours)	6'000.-
- Divers et imprévus (env. 3%)	<u>7'300.-</u>
- Sous-total	250'300.-
- TVA 8 %	<u>20'024.-</u>
- Total	270'324.-
Arrondi à	271'000.-
	=====

Les dépenses proposées sont largement en dessous de l'enveloppe établie lors de la planification financière 2014-2017 pour le budget 2015, qui prévoyait un montant de 600'000 francs. Les équipements actuels ont été complètement amortis en 2000 pour le carrefour de la place Pury et en 2006 pour le carrefour pont du Mail – Portes-Rouges – Cibleries.

La planification quadriennale a été établie sur la base des montants dépensés à l'époque de la rénovation des carrefours. Les offres actualisées de même que le nouveau matériel offert permettent de revoir à la baisse les montants effectifs. La reprise de trois armoires de commande par la Confédération permet également une diminution des investissements nécessaires.

Pour cette demande de crédit, les charges financières seront de l'ordre de 30'400 francs par année et comptabilisées dans les comptes de la Section de la sécurité.

	Taux	CHF
Investissement total		271'000.-
- Amortissement	10%	27'100.-
- Charge d'intérêt moyenne	(2.4% / 2)	<u>3'252.-</u>
Charge annuelle		30'352.- =====

4. Conclusion

Afin de garantir la sécurité des usagers, notre commune se doit d'assurer le bon fonctionnement, la maintenance et le renouvellement de ses équipements de signalisation lumineuse. Dans le cadre de cette demande de crédit, nous vous proposons de remettre à neuf des installations nécessaires à la circulation et à la sécurité des usagers dans leur ensemble.

Nous disposerons progressivement d'un outil de qualité muni des technologies actuelles offrant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux demandes de modifications de notre régulation. Ainsi, il sera plus aisé de répondre aux éventuels changements nécessitant une suppression ou une adjonction de sens de circulation, tout en garantissant la fiabilité de fonctionnement du système en place.

C'est dans cet esprit, que nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet d'arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 19 août 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté
concernant une demande de crédit pour
la signalisation lumineuse**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 271'000 francs est accordé au Conseil communal pour le renouvellement des armoires de commande des carrefours de la place Pury et du pont du Mail – avenue des Portes-Rouges – chemin des Cibleries.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement, au taux de 10 % l'an, sera pris en charge par la Section de la sécurité.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.